

Assemblée générale annuelle 2007 de la SLSA

Points saillants

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue à Manitou Lake les 24, 25, 26 mai 2007. Plusieurs membres et invités y ont participé.

La séance de travail fut très chargée et il serait impossible d'en revoir en détail le contenu dans ce rapport. Les points saillants vous sont présentés ci-dessous.

Trousse documentaire à l'intention des enseignants (également connu sous le nom de trousse d'arpentage)

L'AATC et l'ANBLS ont toutes les deux versé leur contribution dans le cadre de l'initiative de la trousse documentaire à l'intention des enseignants. Nous avons déjà reçu celles de l'ABCLS, de l'ALSA et de la société d'information.

Nous avons adopté une résolution dans le but d'instaurer un prélèvement spécial de 200 \$ par membre agréé en vue de financer l'apport financier de notre association dans le cadre de cette initiative.

Nous avons donné le feu vert à la compagnie chargée des travaux préliminaires.

Vérificateur du bureau des levés

Le vérificateur des levés a annoncé qu'il s'attendait à ce que trois nouveaux projets soient prochainement approuvés :

- *Imagerie des anciens carnets d'opérations (DLS)*
Les carnets seraient accessibles en ligne.
- *Application de l'article 151 de la Loi sur les titres de bien-fonds*
L'article 151 de la Loi sur les titres de bien-fonds n'a pas été mis en œuvre lorsque cette dernière fut édictée. Cet article stipule que certains intérêts fonciers ne sont valides que si leur plan d'arpentage a été approuvé.
- *Création d'un fonds d'établissement ou de rétablissement en vue de rectifier certains problèmes.*
Les arpenteurs-géomètres demandent la création d'un tel fonds depuis déjà plusieurs années. Le fonds sera utilisé, entre autres, dans les cas où il faudrait rectifier d'anciens plans dont le créateur serait décédé.

Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (TILMA)

Nous avons adopté une résolution afin de soutenir la participation du gouvernement de la Saskatchewan à l'entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre qu'ont signée l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, pour ce qui est de la profession d'arpentage, il faudra examiner la question des requérants non résidents selon les prescriptions des lois et les exigences administratives de chacune des provinces.

Autres résolutions

Nous avons adopté une résolution en vue de modifier les règlements administratifs afférents à la définition des bureaux des levés et aux exigences connexes.

L'association avait déterminé que les règlements administratifs en vigueur ne pouvaient être exécutés de façon appropriée.

Nous avons adopté une résolution en vue de faire pression sur le ministre de la Justice de la Saskatchewan afin qu'il se prononce clairement sur la Loi sur les droits des riverains.

Au fil des ans, plusieurs propriétaires fonciers ont constaté avec frustration le manque de cohérence du processus de détermination des limites visées par les droits des riverains.

Nous avons adopté une résolution en vue de tenir notre 100^e assemblée générale annuelle en 2010 à Régina, de préférence au mois de mars. Nous demanderons au lieutenant-gouverneur de tenir une réception pour l'occasion à la Government House.

Le tout respectueusement soumis

Guy Craig,

Arpenteur-géomètre agréé de la Saskatchewan, ing, arpenteur-géomètre professionnel

Administrateur et représentant de la Saskatchewan au sein du CCAG